



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Prix

Question écrite n° 874

Texte de la question

M. Louis Pierna attire l'attention de M. le ministre de l'économie sur la composition de l'indice national des prix. Cet indice est à plus d'un titre important puisque le montant des pensions de retraite est indexé dessus. Or les impôts locaux ne figurent pas dans la liste qui compose cet indice ; ces impôts ont pourtant fortement augmenté ces dernières années et grevent de façon importante le budget des familles. Il en résulte pour les retraités, notamment, une diminution du pouvoir d'achat. Il lui demande s'il compte introduire dans le calcul de l'indice des prix les impôts qui touchent les ménages.

Texte de la réponse

L'indice des prix s'appuie sur les concepts de la comptabilité nationale et il a pour but de retracer le plus fidèlement possible l'évolution des prix à la consommation des ménages. Les impôts locaux, au même titre que les autres impôts directs, ne sont pas considérés par les comptes nationaux comme étant de la consommation, mais comme des transferts. De plus parler d'un « prix » s'agissant des impôts serait une gageure. C'est la raison pour laquelle ils sont exclus du champ de l'observation des prix de l'indice calculé chaque mois par l'INSEE. Toutefois, l'évolution des impôts locaux est prise en compte dans le calcul du pouvoir d'achat des ménages. En effet, celui-ci résulte de la division par l'indice des prix du revenu disponible brut. Or ce dernier est la somme de l'ensemble des revenus (salaires, revenus non salariaux, prestations sociales) diminuée des cotisations sociales et de l'ensemble des impôts (impôts sur le revenu et impôts locaux notamment).

Données clés

Auteur : [M. Pierna Louis](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 874

Rubrique : Politique économique

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mai 1993, page 1377

Réponse publiée le : 26 juillet 1993, page 2222